

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-19-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

**N° 19/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

**Objet de la délibération :**

Travaux d'aménagement  
voirie/réseaux en lien avec le  
projet RIVEX : Validation de  
l'opération, demandes de  
subventions et validation de la  
mission de maîtrise d'œuvre

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 21 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN
<b>Procuration</b>	M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY
<b>Suppléé(e)s</b>	M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN
<b>Excusé(e)</b>	M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant que pour permettre l'implantation de l'usine RIVEX, la Ville d'Ornans et la CCLL doivent réaliser conjointement plusieurs aménagements concomitants au site RIVEX divisés en deux phases,

Phase 1 :

- Déplacement des réseaux existants sous l'emprise du projet (haute tension, basse tension, adduction eau potable, eaux pluviales, eaux usées, réseau télécom)
- Aménagement d'un parking poids lourds pour ITW Rivex et Groupe Guillin (le parking poids lourds actuel sera dans l'emprise du projet Rivex)
- Aménagement d'une voie d'accès à la station d'épuration pour accéder à une aire de pompage avec puits déportés pour la défense incendie.

Phase 2 :

- Sécurisation du carrefour de la rue des Epenottes avec la RD 67

Considérant le coût global de l'opération phase 1 estimé à 892 192.50 € HT,

Considérant la nécessité d'une maîtrise d'œuvre pour cette opération et l'offre de BEJ pour 27 160 € HT,

Considérant le détail des dépenses prévisionnelles de l'opération,

Dépenses (HT)	Montant CCLL	Montant Ville d'Ornans	TOTAL
Travaux	343 647,50 €	518 745,00 €	862 392,50 €
Maitrise d'œuvre	10 822,76 €	16 337,24 €	27 160,00 €
Topographie	1 051,99 €	1 588,01 €	2 640,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>355 522,25 €</b>	<b>536 670,25 €</b>	<b>892 192,50 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-19-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Considérant le plan de financement prévisionnel pour les travaux de compétence CCLL,

Financement	Montant HT	Pourcentage
DETR	106 656.68 €	30 %
DSIL	71 104.45 €	20 %
Région	71 104.45 €	20 %
Fonds propres	106 656.68 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>355 522.25 €</b>	<b>100 %</b>

Appelé à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'opération et son montant prévisionnel
- Valide la mission de maitrise d'œuvre à la société BEJ pour un montant de 27 160 € HT
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à demander les subventions et à signer tous les documents correspondants

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude BRENIER

Président

